

Beaune-la-Rolande le : mercredi 9 juillet 2025

Nos Réf. : EPI

Dossier suivi par : F. MELIN et G. MARCHIENNE

Poste : 02.38.33.20.17

Objet : Commande EPI

Aux élèves et parents d'élèves Des Sections Aménagements Paysagers et Forêt

Madame, Monsieur,

Dans l'exercice des travaux pratiques, chaque élève doit être équipé d'un Équipement de Protection Individuelle (EPI), notamment au vu de la manipulation des outils professionnels, ainsi que, pour les élèves de la section forêt, d'un kit d'affûtage (trousse d'équipement permettant la maintenance de la tronçonneuse).

Pour cela, vous trouverez sur le site internet (rubrique informations pratiques) des documents liés à la possibilité de l'achat des EPI. Réglementairement il vous faudra investir dans ces produits :

- Pour tous les élèves :
 - un casque complet (coque, visière, anti-bruit) ;
 - une paire de gant ;
- Pour les élèves de la filière Aménagements Paysagers :
 - une paire de chaussure de sécurité ;
 - une tenue de travail ;
 - une cisaille, un sécateur, un mètre, un double décimètre.
- Pour les élèves de la filière Forêt :
 - une veste forestière
 - un pantalon anti-coupure
 - une paire de chaussure anti-coupure (attention les chaussures de sécurité seront refusées, anti-coupure uniquement)
 - un kit d'affûtage (réalisé sur-mesure, pour le travail en atelier notamment)

Vous pouvez choisir de ne pas faire appel à notre prestataire. Dans ce cas, nous vous remercions de doter votre enfant des EPI dès la première semaine afin qu'il puisse participer aux travaux pratiques. En effet, ceux-ci commencent très rapidement au mois de septembre.

Le jour de la rentrée scolaire, nous vous proposons de rencontrer un représentant et également d'effectuer des essais de tenues de la marque « STIHL » avec l'ensemble de la classe. Proposant des produits de qualité, à des tarifs adaptés et exclusivement réservés aux lycéens d'école forestière. Dans les faits, les élèves bénéficient de tarifs préférentiels dits « tarif école », soit une réduction de 20%, sur un ensemble de produit du catalogue STIHL.

La livraison des équipements de protection individuelle pourra être assurée dans la semaine de la rentrée scolaire. Le paiement en trois fois sans frais est réalisable.

Le Conseil régional du Centre Val de Loire vous aide pour l'achat de ces équipements professionnels, à hauteur de 50 euros. Pour cela veuillez renseigner au plus vite le document numérique « d'aide au premier équipement » en vous connectant via Net'O Centre sur l'application YEP'S. Vous recevrez prochainement le versement via le RIB l'aide régionale au 1^{er} équipement, entre novembre et décembre 2025.

Je me permets de vous informer que les activités nécessitant le port des EPI commenceront très rapidement avec les premiers travaux pratiques.

Me tenant à votre disposition afin de répondre à toutes vos interrogations concernant cet investissement, je vous prie de recevoir Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

F. MELIN et G. MARCHIENNE
Professeurs d'aménagements paysagers et
de techniques forestières